Le Centre Hospitalier du Forez :

un développement équilibré des deux sites Feurs-Montbrison

La reconnaissance et la légitimité du Centre Hospitalier du Forez doit s'appuyer sur le développement équilibré des deux sites : soit une offre de soins effective, de qualité pour le site de Feurs et de Montbrison.

Le bassin de vie de notre territoire du Forez représente 200 000 personnes dont la population Forez Est pour laquelle les besoins sanitaires doivent être aussi respectés et satisfaits : les populations des deux territoires Feurs-Montbrison ont toutes deux des besoins légitimes respectifs.

- ➔ **Le comité soutient** l'offre et la qualité des soins apportées par le service spécialisé de cardiologie et son plateau technique sur le site de Feurs (dont le rétablissement de l'USIC).
  Le Comité demande une intensification du recrutement des médecins et internes pour le CHF et particulièrement pour le service de cardiologie sur le site de Feurs : en élargissant les pistes de recrutement et en le renouvelant régulièrement, appuyé par une réelle volonté de l'ARS.
- ➔ **Le Comité réaffirme** l'importance vitale : Urgences-SMUR 24h/24, 7j/7 afin de préserver l'accès aux soins en moins de 30mn pour la population Est.
- ➔ Les infrastructures et installations matérielles existantes sur le site de Feurs répondent aux normes sanitaires, sécuritaires exigées : conservons ce potentiel en réduisant le gaspillage de l'argent public.
- ➔ **Le comité soutient** l'engagement et le professionnalisme des équipes médicales et soignantes pour un travail de qualité au quotidien.
  L'ensemble des équipes soignantes du site de Feurs souhaite une concertation constructive avec la direction pour un équilibre des activités des deux sites et l'arrêt des décisions à l'origine de leur découragement et épuisement.
- ➔ **Le Comité réclame** une sincère collaboration entre le CHU et le CHF en développant les activités spécialisées sur les deux sites dont la population locale a besoin.
- ➔ Les médecins généralistes ont besoin de la proximité du CHF et des services spécialisés pour assurer une prise en charge de qualité de leurs patients.

La mise en place d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) s'inscrit parfaitement dans le réseau Ville-Hôpital. Elle représente un atout pour le recrutement des professionnels de santé libéraux et pour la création d'une dynamique de soins pour l'hôpital de proximité.

Le Comité se veut constructif quant au développement du CHF, en complémentarité des spécificités sur les deux sites.

Comité de Défense du CHF-Site de Feurs

IPNS